



# **MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLICE NATIONALE

DIRECTION DE LA FORMATION DE LA POLICE NATIONALE

## **ADJOINTS DE SÉCURITÉ**

### **Comment préparer votre avenir professionnel ?**

Les possibilités offertes par le ministère de l'intérieur

brochure 2008

# SOMMAIRE

	<b>Pages</b>
<b>CHAPITRE I : Les métiers de la police nationale .....</b>	<b>5</b>
<b>CHAPITRE II : Les concours et préparations proposées .....</b>	<b>9</b>
- gardien de la paix (premier concours).....	10
- bulletin d'inscription préparation au premier concours Gpx .....	11
- gardien de la paix (second concours) .....	13
- bulletin d'inscription préparation au second concours Gpx .....	14
- officier de la police nationale .....	16
- commissaire de police .....	17
- adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe.....	18
- secrétaire administratif .....	19
- attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer .....	20
- agent spécialisé de police technique et scientifique .....	21
- technicien de police technique et scientifique.....	22
- ingénieur de police technique et scientifique .....	23
<b>CHAPITRE III : Renseignements complémentaires .....</b>	<b>25</b>
<b>CHAPITRE IV : La réinsertion professionnelle hors de la police nationale .....</b>	<b>31</b>

# CHAPITRE - I



Mon contrat est signé, j'ai  
reçu une formation en école,  
je suis adjoint de sécurité.  
Un métier dans la police  
m'intéresserait. Que peut-on  
me proposer ?

**Plusieurs concours vous sont ouverts, selon votre niveau d'étude et les diplômes dont vous pouvez justifier.**

**Susceptibles de modifications, il est opportun de vérifier les conditions d'accès aux concours, soit auprès du numéro vert :**

**0800 22 0800, soit auprès des bureaux recrutement, soit auprès des sites intranet.**

**Les services de la direction de la formation de la police nationale (D.F.P.N.) sont en mesure de vous aider à vous préparer à divers métiers de la police nationale.**

**Le centre de préparation aux concours et examens et de l'enseignement des langues de CLERMONT-FERRAND (C.P.C.E.E.L.) dispense pour certains concours une préparation par correspondance.**



**A / Recrutement dans les services opérationnels :** vous ne pouvez bénéficier de la **préparation** correspondante que dans la mesure où vous justifiez des diplômes ou de l'ancienneté éventuellement exigés :

- **Gardien de la paix :** (premier concours), préparation ouverte **sous** condition de diplôme. (baccalauréat ou équivalent ou justifier d'au moins trois ans d'activité dans la même catégorie socioprofessionnelle que celle de l'emploi postulé (2 ans pour les titulaires du diplôme national du brevet, d'un CAP ou d'un BEP))

- **Gardien de la paix :** (second concours), préparation ouverte dès la 1<sup>ère</sup> année de contrat.

- **Officier de la police nationale :** au vu du programme des épreuves de droit, le concours externe (BAC + 3) n'est plus préparé, seule la préparation du concours interne demeure accessible aux fonctionnaires **titulaires** depuis 2 ans au premier janvier de l'année du concours. Cette préparation n'est donc pas accessible aux adjoints de sécurité.

- **Commissaire de police :** préparation au concours externe ouverte aux détenteurs d'un master ou équivalent.

\*\*\*

**B / Recrutement dans les services administratifs :** vous ne pouvez bénéficier de la préparation correspondante que dans la mesure où vous vous inscrivez au concours interne en justifiant de l'ancienneté nécessaire au premier janvier de l'année du concours depuis la signature de votre contrat :

- **Adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe de la police nationale** : préparation ouverte dès la 1<sup>ère</sup> année de contrat.
- **Secrétaire administratif de la police nationale** : préparation ouverte dès l'instant où vous justifiez de 2 ans de service public au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de préparation.
- **Attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer** : préparation ouverte dès l'instant où vous justifiez de 2 ans de service public au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de préparation.

\*\*\*

**C / Recrutement dans les services de la police technique et scientifique** : vous ne pouvez bénéficier de la préparation correspondante que dans la mesure où vous justifiez de l'ancienneté nécessaire depuis la signature de votre contrat :

- **Agent spécialisé de police technique et scientifique** : compte tenu du caractère purement scolaire du programme, pas de préparation.

- **Technicien de police technique et scientifique** : préparation ouverte dès l'instant où vous justifiez de 2 années de service public au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de préparation.

- **Ingénieur de police technique et scientifique** : préparation ouverte dès l'instant où vous justifiez de 2 années de service public au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de préparation.



Si vous désirez être plus complètement informé, vous pouvez vous adresser :

- pour des renseignements sur le concours à la D.R.R.F. dont dépend votre service,
- pour des renseignements pour l'inscription au concours au S.G.A.P. dont dépend votre service,
- pour des renseignements sur les préparations, au CPCEEL

Si vous souhaitez des informations sur vos possibilités de réinsertion professionnelle hors de la police nationale, voir en fin de brochure, voir sur le site intranet DFPN - rubrique insertion ADS, ou auprès de votre tuteur, du correspondant insertion départemental, ou de la cellule insertion professionnelle ADS de la DRRF.

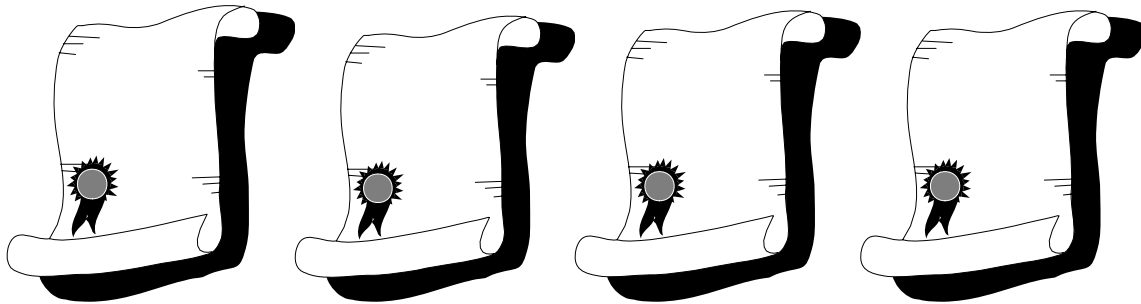
# CHAPITRE - II

Sans diplôme

Baccalauréat

BAC + 3

Master 2



Pouvez-vous m'apporter quelques renseignements complémentaires sur les diplômes nécessaires à ces concours et les préparations proposées par la direction de la formation de la police nationale ?

## GARDIEN DE LA PAIX (Premier concours)

### LES CONDITIONS DE RECRUTEMENT POUR LE :

#### **PREMIER CONCOURS** (concours national et concours déconcentrés)

Vous pouvez vous présenter au premier concours de **GARDIEN DE LA PAIX**, si vous êtes âgé de 17 ans au moins et de 35 ans au plus au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours, si vous répondez aux conditions d'aptitudes physiques.

\*\*\*\*\*

Les épreuves se déroulent en deux parties :

#### 1 - admissibilité :

- \* dissertation faisant appel à des connaissances générales,
- \* questionnaire à choix multiple portant soit : - sur la culture générale  
- sur le programme du baccalauréat professionnel spécialité « sécurité prévention »
- \* tests psychotechniques .

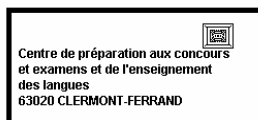


Je suis titulaire du **baccalauréat** ou équivalent ou justifie d'au moins trois ans d'activité dans la même catégorie socioprofessionnelle que celle de l'emploi postulé et je souhaiterais préparer le concours de gardien de la paix

#### 2 - admission :

- \* entretien permettant d'apprécier les qualités de réflexion et les connaissances du candidat, son aptitude et ses motivations à exercer l'emploi postulé,
- \* parcours d'habileté motrice et un test d'endurance cardio-respiratoire.
- \* épreuve de langue obligatoire.

**LE NOMBRE DE PARTICIPATIONS À CE CONCOURS N'EST PAS LIMITÉ.**



### LES CONDITIONS POUR PRETENDRE A LA PREPARATION

Vous devez vous inscrire pendant les cinq ans de votre contrat.

Il existe deux cycles de préparation par an.

Un télégramme diffusé deux fois par an dans tous les services de police annonce la mise en place de la préparation et fixe les conditions d'inscription.

Vous pouvez également vous inscrire en retournant le bulletin d'inscription joint à ce document en page 9 dûment renseigné. La préparation se compose de trois envois, échelonnés sur six mois. Ces envois sont constitués de fascicules traitant des différentes parties du programme, de conseils de méthodologie et d'annales.

Les candidats inscrits à la préparation peuvent rédiger quatre devoirs qu'ils adressent au CPCEEL pour correction. Un exemple de corrigé leur est proposé.

Attention cette préparation ne prépare pas à l'option du programme du baccalauréat professionnel.

## FICHE D'INSCRIPTION

### Gardien de la paix Premier concours

A retourner impérativement avec vos enveloppes affranchies à l'adresse suivante :  
INFPN - CPCEEL / 73, rue Paul Diomède - BP 144 - 63020 CLERMONT-FERRAND CEDEX 02  
04.73.19.52.42 ou 52.44

Joindre trois enveloppes avec vos noms et adresse et la mention "Premier concours" en haut et à gauche. Vous avez choisi :  
- **Le format papier** : pochettes kraft à soufflets autoadhésives de format 260x330x30mm minimum affranchies chacune à 5,93€ pour la Métropole et la Corse avec la mention lettre, 20,93€ pour les DOM et 38,93€ pour les COM avec la mention prioritaire.  
- **Le format CD ROM** : enveloppes matelassées de format 180x265mm affranchies chacune à 0,88€ pour la Métropole et la Corse avec la mention lettre, 1,08€ pour les DOM et 1,32€ pour les COM avec la mention prioritaire.  
**Attention ce choix est définitif.** Toute demande de changement de support ne sera pas acceptée.  
Toute demande d'inscription ne respectant pas ces impératifs sera rejetée.

**N.B. L'inscription à la préparation ne tient pas lieu d'inscription au concours ou à l'examen**

Civilité : Mme  Mlle  M

Nom :

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance : ...../...../..... (JJ/MM/AAAA)

Adresse personnelle :

Adresse mail :

Téléphone personnel :

Grade :

SGAP/Autre :

Direction d'emploi :

Service d'affectation :

Téléphone professionnel :

N° matricule :

Date entrée dans l'administration : ...../...../..... (JJ/MM/AAAA) Date de titularisation : ...../...../.....  
(JJ/MM/AAAA)

Date entrée en école de police : ...../...../..... (JJ/MM/AAAA)

Niveau de diplôme obtenu le plus élevé :   Aucun                                    Bac+2   
  Brevet des collèges                                    Bac+3   
  CAP/BEP     Bac+4   
  BAC ou équivalent                                    Bac+5 ou plus

Etes-vous titulaire du BAC<sup>1</sup> :   Oui    Non

Avez-vous déjà présenté ce concours ou examen ?   Oui    Non    Année(s) :

Avez-vous déjà suivi cette préparation par correspondance ?   Oui    Non    Année(s) :

Format d'envoi ?   CDRom    Papier

<sup>1</sup> L'inscription au premier concours nécessite d'être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent ou justifier d'au moins trois ans d'activité dans la même catégorie socioprofessionnelle que celle de l'emploi postulé ( 2 ans pour les titulaires du diplôme national du brevet, d'un CAP ou d'un BEP)

Le ...../...../..... (JJ/MM/AAAA)

Signature du fonctionnaire

Le questionnaire doit être rempli par l'intéressé. Les renseignements y figurant ne seront utilisés que pour la mise à jour du fichier informatisé de gestion des candidats inscrits à la préparation créé par arrêté NOR : INTD 9600324A du 11 juin 1996 J.O. du 25.07.1996, page 11238. Le droit d'accès s'exerce auprès du chef du CPCEEL. L'attention des candidats est attirée sur le fait que la réponse à la rubrique téléphone ou mail personnel n'est pas obligatoire. Le non renseignement des autres rubriques met fin à la préparation et justifie le retour des enveloppes.

## GARDIEN DE LA PAIX (Second concours)

### LES CONDITIONS DE RECRUTEMENT POUR LE :

#### SECOND CONCOURS (concours national et concours déconcentrés)

Vous pouvez vous présenter au concours spécifique de **GARDIEN DE LA PAIX**, sans limite d'âge si vous justifiez d'au moins deux années de service en tant qu'ADS à date des épreuves écrites.

\*\*\*\*\*

Les épreuves se déroulent en deux parties :

#### 1 - admissibilité :

\* rédaction permettant de vérifier la maîtrise de la langue française et portant sur un thème intéressant la police nationale,

\* une ou plusieurs questions destinées à apprécier les connaissances professionnelles du candidat,

\* tests psychotechniques obligatoires



Je n'ai aucun diplôme.  
J'ai moins d'un an  
d'ancienneté et je  
souhaiterais préparer le  
concours de gardien de  
la paix

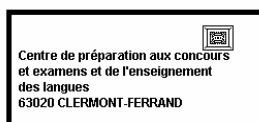
#### 2 - admission :

\* un exposé-discussion portant sur les connaissances professionnelles acquises par le candidat durant son activité d'adjoint de sécurité,

\* parcours d'habileté motrice et test d'endurance cardio-respiratoire

\* épreuve de langue facultative.

### LE NOMBRE DE PARTICIPATIONS À CE CONCOURS NE SERA PLUS LIMITÉ



#### LES CONDITIONS POUR PRETENDRE À LA PRÉPARATION

Vous devez vous inscrire pendant les cinq ans de votre contrat et ce, dès la première année de contrat. Il existe deux cycles de préparation par an.

Un télégramme diffusé deux fois par an dans tous les services de police annonce la mise en place de la préparation et fixe les conditions d'inscription.

Vous pouvez également vous inscrire en retournant le bulletin d'inscription joint à ce document dûment rempli.

La préparation se compose de trois envois, échelonnés sur six mois. Ces envois sont constitués de fascicules traitant des différentes parties du programme, de conseils de méthodologie et d'annales.

Les candidats inscrits à la préparation peuvent rédiger quatre devoirs qu'ils adressent au CPCEEL pour correction. Un exemple de corrigé leur est proposé.

Les candidats les plus assidus et remplissant les conditions d'inscription au second concours pourront compléter leurs acquis en participant à un stage de formation d'une semaine.

La sélection sera opérée en fonction du nombre de places disponibles à l'issue des deux sessions de préparation. Seront ainsi susceptibles d'être retenus, les candidats ayant renvoyés, dans les délais impartis, les quatre devoirs de rédactions et totalisant la meilleure moyenne.

# FICHE D'INSCRIPTION

## Gardien de la paix Second concours

A retourner impérativement avec vos enveloppes affranchies à l'adresse suivante :  
INFPN - CPCEEL / 73, rue Paul Diomède - BP 144 - 63020 CLERMONT-FERRAND CEDEX 02  
04.73.19.52.42 ou 52.44

Joindre trois enveloppes avec vos noms et adresse et la mention "Second concours" en haut et à gauche. Vous avez choisi :

- **Le format papier** : pochettes kraft à soufflets autoadhésives de format 260x330x30mm minimum affranchies chacune à 5,93€ pour la Métropole et la Corse avec la mention lettre, 20,93€ pour les DOM et 38,93€ pour les COM avec la mention prioritaire.
- **Le format CD ROM** : enveloppes matelassées de format 180x265mm affranchies chacune à 0,88€ pour la Métropole et la Corse avec la mention lettre, 1,08€ pour les DOM et 1,32€ pour les COM avec la mention prioritaire.

**Attention ce choix est définitif.** Toute demande de changement de support ne sera pas acceptée.  
Toute demande d'inscription ne respectant pas ces impératifs sera rejetée.

**N.B. L'inscription à la préparation ne tient pas lieu d'inscription au concours**

Civilité : Mme  Mlle  M

Nom :

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance : ...../...../..... (JJ/MM/AAAA)

Adresse personnelle :

Adresse mail :

Téléphone personnel :

Grade :

SGAP/Autre :

Direction d'emploi :

Service d'affectation :

Téléphone professionnel :

N° matricule :

Date entrée dans l'administration : ...../...../..... (JJ/MM/AAAA)  
(JJ/MM/AAAA)

Date de titularisation : ...../...../.....

Date entrée en école de police : ...../...../..... (JJ/MM/AAAA)

Niveau de diplôme obtenu le plus élevé :	Aucun <input type="checkbox"/>	Bac+2 <input type="checkbox"/>
	Brevet des collèges <input type="checkbox"/>	Bac+3 <input type="checkbox"/>
	CAP/BEP <input type="checkbox"/>	Bac+4 <input type="checkbox"/>
	BAC ou équivalent <input type="checkbox"/>	Bac+5 ou plus <input type="checkbox"/>

Etes-vous titulaire du BAC : Oui  Non

Avez-vous déjà présenté ce concours ou examen ? Oui  Non  Année(s) :

Avez-vous déjà suivi cette préparation par correspondance ? Oui  Non  Année(s) :

Avez-vous déjà suivi le stage de préparation à l'écrit ? Oui  Non  Année(s) :

Avez-vous déjà suivi le stage de préparation à l'oral ? Oui  Non  Année(s) :

Etes-vous volontaire pour suivre un stage de perfectionnement si vous êtes sélectionné(e) (1) ? Oui  Non

Format d'envoi ? CDRom  Papier

Le ...../...../..... (JJ/MM/AAAA)

Signature du fonctionnaire

Visa du chef service (2)

**N.B. L'absence du visa du chef de service entraîne la non-possibilité de suivre les stages**

(1) Ce stage est réservé aux candidats remplissant les conditions d'ancienneté pour présenter le second concours de gardien de la paix (2 ans d'ancienneté de la date d'entrée école à la date de la première épreuve d'admissibilité). Seront sélectionnés les candidats ayant retourné tous les devoirs de rédaction proposés dans le cadre de la préparation et ayant obtenu la meilleure moyenne.

(2) C'est-à-dire signature de l'autorité et timbre du service (uniquement si vous êtes volontaire pour le stage).

Le questionnaire doit être rempli par l'intéressé. Les renseignements y figurant ne seront utilisés que pour la mise à jour du fichier informatisé de gestion des candidats inscrits à la préparation créé par arrêté NOR : INTD 9600324A du 11 juin 1996 J.O. du 25.07.1996, page 11238. Le droit d'accès s'exerce auprès du chef du CPCEEL. L'attention des candidats est attirée sur le fait que la réponse à la rubrique téléphone ou mail personnel n'est pas obligatoire. Le non renseignement des autres rubriques met fin à la préparation et justifie le retour des enveloppes.

## OFFICIER DE LA POLICE NATIONALE

### LES CONDITIONS DE RECRUTEMENT POUR LE CONCOURS

Vous pouvez vous présenter au concours externe d'**OFFICIER DE POLICE**, si vous êtes âgé de 35 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours (sauf dérogation) et si vous répondez aux conditions d'aptitudes physiques.

\*\*\*\*\*

#### 1 - admissibilité :

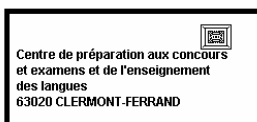
- ← dissertation de culture générale,
- ↑ note de synthèse,
- épreuve de droit pénal ou procédure
- ↓ épreuve obligatoire à option (droit, géographie, histoire, sciences....)
- ⑤ tests psychotechniques



#### 2 - admission :

- ← entretien d'évaluation,
- ↑ interrogation orale sur une épreuve à option à l'exception de celle choisie à l'admissibilité,
- épreuve orale de langue étrangère,
- ↓ parcours d'habileté motrice et test d'endurance cardio-respiratoire.

**Le nombre de participations à ce concours n'est pas limité**



### LES CONDITIONS POUR PRETENDRE A LA PREPARATION

Au vu du programme important des épreuves, ce concours n'est plus préparé à titre externe. Seule demeure une préparation à titre interne pour les fonctionnaires titulaires et donc, non accessible aux adjoints de sécurité (comme le concours interne).

## COMMISSAIRE DE POLICE

### LES CONDITIONS DE RECRUTEMENT POUR LE CONCOURS

Vous pouvez vous présenter au concours externe de **COMMISSAIRE DE POLICE**, si vous êtes âgé de 35 ans au plus au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours et si vous répondez aux conditions d'aptitudes physiques.

\*\*\*\*\*

Les épreuves se déroulent en deux parties :

#### 1 - admissibilité :

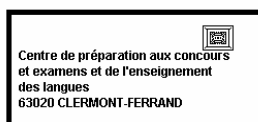
- \* tests permettant une évaluation des profils psychologiques
- \* composition de culture générale,
- \* note de synthèse et de propositions,
- \* composition sur le droit public,
- \* composition sur le droit pénal ou la procédure pénale.



#### 2 - admission :

- \* entretien avec un jury, sur un exposé sur un sujet d'ordre général et d'actualité,
- \* 2 interrogations sur deux épreuves obligatoires à option,
- \* épreuve orale de langue étrangère
- \* parcours d'habileté motrice et test d'endurance cardio-respiratoire

**Vous ne pouvez vous présenter plus de 3 fois à ce concours externe**



### LES CONDITIONS POUR PRETENDRE A LA PREPARATION

Vous devez vous inscrire pendant les cinq ans de votre contrat.

Un télégramme diffusé en octobre dans tous les services de police, annonce la mise en place de la préparation et fixe les conditions d'inscription et les délais à respecter. L'inscription se fait de la date de parution du télégramme jusqu'à mi-décembre.

La préparation se compose de cinq envois, répartis sur l'année pour préparer le concours de l'année suivante. Ces envois sont constitués de fascicules traitant des différentes parties du programme en fonction des épreuves écrites et orales, de notices de conseils de méthodologie et de rédaction.

Trois séries de quatre devoirs sont proposés (culture générale, note de synthèse, droit pénal ou procédure pénale et droit public). Chaque copie fait l'objet d'une correction personnalisée complétée par un exemple de corrigé.

## ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1<sup>ère</sup> CLASSE DE LA POLICE NATIONALE

### LES CONDITIONS DE RECRUTEMENT POUR LE CONCOURS

Vous pouvez vous présenter au concours interne d'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1<sup>ère</sup> CLASSE DE LA POLICE NATIONALE, si vous avez un an de services civils effectifs au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours.

\*\*\*\*\*

Les épreuves se déroulent en deux parties :

#### 1 - admissibilité :

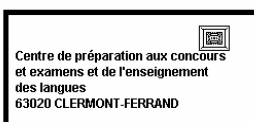
\* rédaction d'une lettre administrative courante (des renseignements succincts pourront être fournis aux candidats) ou l'élaboration d'un tableau,



Je n'ai aucun diplôme et je souhaiterais préparer le concours d'adjoint administratif de la police nationale.

#### 2 - admission :

\* épreuve pratique de mise en situation professionnelle ou des connaissances informatiques (tableur et traitement de textes)



### LES CONDITIONS POUR PRETENDRE A LA PREPARATION

Vous devez vous inscrire pendant les cinq ans de votre contrat.

Un télégramme diffusé en octobre dans tous les services de police, annonce la mise en place de la préparation et fixe les conditions d'inscription et les délais à respecter. L'inscription se fait de la date de parution du télégramme jusqu'à fin janvier.

La préparation se présente sous la forme de trois envois répartis sur l'année.

Chaque envoi est constitué :

- par de la documentation générale (programme du concours, notices de conseils pour la rédaction administrative et pour l'épreuve orale, présentation des services de la direction générale de la police nationale)

- par des documents de travail (documents de complément à la notice de conseils à la rédaction administrative, rappels de règles de grammaire, d'orthographe et de syntaxe, fiches de travail pour préparer l'oral, exercices autocorrectifs sur la rédaction)

- des devoirs à traiter pour la rédaction d'une lettre ou d'une note administrative, ou d'un tableau. Ces travaux sont corrigés et notés individuellement, chaque copie fait l'objet d'appréciations et de conseils personnalisés.

## SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE POLICE

### LES CONDITIONS DE RECRUTEMENT POUR LE CONCOURS

Vous pouvez vous présenter au concours interne de **SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE LA POLICE NATIONALE**, si vous avez quatre ans d'ancienneté depuis la signature de votre contrat au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours.

\*\*\*\*\*

Les épreuves se déroulent en deux parties :

#### 1 - admissibilité :

\* rédaction d'une note administrative à partir d'un dossier à caractère technique,

\* réponse à des questions (5 à 10) sur un ou plusieurs textes administratifs de portée générale ou à caractère technique nécessitant des connaissances administratives et des connaissances élémentaires sur le droit constitutionnel et administratif de la France, les institutions communautaires et les finances publiques.

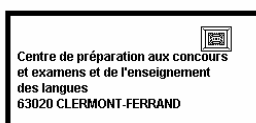


Je n'ai aucun diplôme. J'ai 4 ans d'ancienneté et je souhaiterais préparer le concours de secrétaire administratif de la police nationale.

#### 2 - admission :

\* conversation avec un jury à partir d'un texte ou d'une citation de portée générale, suivie de questions permettant de vérifier la connaissance de l'environnement professionnel du candidat.

**LE NOMBRE DE PARTICIPATIONS À CE CONCOURS N'EST PAS LIMITÉ.**



### LES CONDITIONS POUR PRETENDRE A LA PREPARATION

Vous devez vous inscrire pendant les cinq ans de votre contrat et justifier de deux années d'ancienneté.

Un télégramme diffusé en octobre dans tous les services de police, annonce la mise en place de la préparation et fixe les conditions d'inscription et les délais à respecter. L'inscription se fait de la date de parution du télégramme jusqu'à mi-janvier.

La préparation se compose de trois envois, répartis sur l'année, pour préparer le concours de l'année suivante. Ces envois sont constitués de fascicules traitant des différentes parties du programme en fonction des épreuves écrites et orales, de notices de conseils de méthodologie et de rédaction.

Chaque envoi comprend des devoirs à traiter en note administrative, finances publiques, institutions européennes, droit constitutionnel et droit administratif. Chaque copie fait l'objet d'une correction personnalisée complétée par un exemple de corrigé.

## ATTACHE D'ADMINISTRATION DE L'INTERIEUR ET DE L'OUTRE-MER

### LES CONDITIONS DE RECRUTEMENT POUR LE CONCOURS

Vous pouvez vous présenter au concours interne d'ATTACHE D'ADMINISTRATION DE L'INTERIEUR ET DE L'OUTRE-MER, si vous avez quatre ans d'ancienneté depuis la signature de votre contrat au 1er janvier de l'année du concours.

\*\*\*\*\*

Les épreuves se déroulent en deux parties :

#### 1 - admissibilité :

\* épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle qui consiste en l'établissement par le candidat d'un dossier conforme au modèle prévu par arrêté, remis au service organisateur.

\* rédaction, à partir d'un dossier, d'une note administrative permettant de vérifier les qualités d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées,

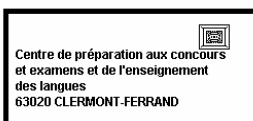


Je n'ai aucun diplôme. J'ai 4 ans d'ancienneté et je souhaiterais préparer le concours d'attaché de la police nationale.

#### 2 - admission :

\* entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité et les aptitudes du candidat, ainsi que ses motivations professionnelles. Le point de départ est une présentation par le candidat de son expérience administrative.

\*épreuve orale facultative consistant en une conversation à partir d'un texte rédigé dans l'une des langues étrangères choisies.



### LES CONDITIONS POUR PRETENDRE A LA PREPARATION

Vous devez vous inscrire pendant les cinq ans de votre contrat et justifier de deux années d'ancienneté.

Un télégramme diffusé en octobre dans tous les services de police, annonce la mise en place de la préparation et fixe les conditions d'inscription et les délais à respecter. L'inscription se fait de la date de parution du télégramme jusqu'à mi-janvier.

La préparation se compose de trois envois, répartis sur l'année pour préparer le concours de l'année suivante. Ces envois sont constitués de fascicules traitant des différentes parties du programme en fonction des épreuves écrites et orales, de notices de conseils de méthodologie et de rédaction. Chaque envoi comprend des devoirs à traiter en note administrative. Chaque copie fait l'objet d'une correction personnalisée complétée par un exemple de corrigé.

## AGENT SPECIALISE DE POLICE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE



### LES CONDITIONS DE RECRUTEMENT POUR LE CONCOURS

Vous pouvez vous présenter au concours externe d'AGENT SPECIALISE DE POLICE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE organisé au sein des SGAP.

\*\*\*\*\*

Il faut :

- être âgé d'au moins 18 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours,
- être titulaire du BEPC, brevet des collèges, BEP, CAP ou d'un diplôme de niveau 5 de l'enseignement technique,
- remplir les conditions d'aptitude physique requises,
- et être agréé par le Préfet territorialement compétent.

#### Les épreuves du concours :

1) préadmissibilité (note éliminatoire < à 7 sur 20)

- \* tests psychotechniques

2) épreuves d'admissibilité (note inférieure à 5 sur 20 éliminatoire)

- \* Q.C.M. et/ou problèmes permettant d'apprécier les connaissances en mathématiques, sciences de la vie et de la terre, biologie, physique et chimie.

- \* composition française sur un sujet d'actualité permettant d'apprécier les connaissances générales du candidat.

3) épreuve d'admission

- \*entretien avec un jury afin d'évaluer les connaissances, les qualités de réflexion et les motivations du candidat.

- \*épreuve facultative écrite et/ou orale de langue.

**IMPORTANT** : Compte tenu du caractère purement scolaire des programmes, le C.P.C.E.E.L. n'élabore pas de préparation spécifique à ce concours.

## TECHNICIEN DE POLICE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE

### LES CONDITIONS DE RECRUTEMENT POUR LE CONCOURS

Vous pouvez vous présenter au **concours interne** de **TECHNICIEN DES LABORATOIRES DE LA POLICE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE**, si vous avez quatre ans d'ancienneté depuis la signature de votre contrat au 1er janvier de l'année du concours.

\*\*\*\*\*

Les épreuves se déroulent en deux parties :

1 - admissibilité :

\* dissertation sur un sujet à caractère scientifique ;

\* épreuve de connaissances se rapportant à la spécialité choisie (biologie, chimie, photographie, physique, balistique, documents, informatique, électronique, identité judiciaire, qualité, hygiène et sécurité, mesures physiques).



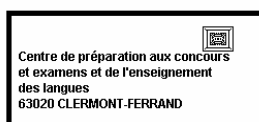
\* Q.C.M. et/ou Q.R.C. portant sur des notions de droit pénal ou de procédure pénale liées à l'activité de la police technique et scientifique.

\*test psychotechnique

2 - admission :

\* entretien avec un jury portant sur les connaissances techniques et/ou scientifiques dans la spécialité choisie, les qualités de réflexion et les motivations du candidat.

\* épreuve facultative de langue



### LES CONDITIONS POUR PRETENDRE A LA PREPARATION

Vous devez vous inscrire pendant les cinq ans de votre contrat et justifier de deux années d'ancienneté.

Un télégramme diffusé en octobre dans tous les services de police, annonce la mise en place de la préparation et fixe les conditions d'inscription et les délais à respecter. L'inscription se fait de la date de parution du télégramme jusqu'à mi-décembre.

La préparation se compose de quatre envois, répartis sur l'année. Ces envois sont constitués de fascicules traitant de certaines parties du programme en fonction des épreuves écrites et orales, de notices de conseils de méthodologie et de rédaction. (seules les spécialités identité judiciaire, balistique, biologie, chimie et documents sont préparées).

Chaque envoi comprend des devoirs à traiter en culture générale, dans la spécialité choisie. Chaque copie fait l'objet d'une correction personnalisée complétée par un exemple de corrigé.

## INGENIEUR DE POLICE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE

### LES CONDITIONS DE RECRUTEMENT POUR LE CONCOURS

Vous pouvez vous présenter au concours interne d'INGENIEUR DE POLICE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE, si vous avez 4 ans d'ancienneté depuis la signature de votre contrat au 1er janvier de l'année du concours.

\*\*\*\*\*

Les épreuves se déroulent en deux parties :

#### 1 - admissibilité :

\* étude d'un dossier technique comportant au moins une question théorique dans la spécialité choisie (biologie, chimie analytique, mesures physiques, toxicologie, dactyloscopie, photographie, balistique, documents, qualité).

\* dissertation sur un sujet d'actualité



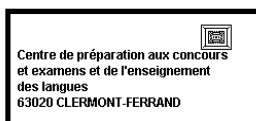
Je n'ai aucun diplôme. J'ai plus de 2 ans d'ancienneté et je souhaiterais préparer le concours d'ingénieur de police technique et scientifique.

\* Q.C.M. et/ou Q.R.C. portant sur des notions de droit pénal et de procédure pénale liées à l'activité de la police technique et scientifique.

#### 2 - admission :

\* entretien avec un jury portant sur les connaissances techniques et/ou scientifiques dans la spécialité choisie, les qualités de réflexion et les motivations du candidat.

\* épreuve facultative de langue.



### LES CONDITIONS POUR PRETENDRE A LA PREPARATION

Vous devez vous inscrire pendant les cinq ans de votre contrat et justifier de deux années d'ancienneté.

Un télégramme diffusé en octobre dans tous les services de police, annonce la mise en place de la préparation et fixe les conditions d'inscription et les délais à respecter. L'inscription se fait de la date de parution du télégramme jusqu'à mi-janvier.

La préparation se compose de quatre envois, répartis sur l'année. Ces envois sont constitués de fascicules traitant de certaines parties du programme en fonction des épreuves écrites et orales, de conseils de méthodologie et de rédaction.

Chaque envoi comprend des devoirs à traiter en culture générale, droit pénal ou procédure pénale ainsi qu'en langue. Chaque copie fait l'objet d'une correction personnalisée complétée par un exemple de corrigé.

☞ Le CPCEEL n'assure aucune préparation pour la spécialité choisie.

# CHAPITRE - III




Je souhaite avoir plus de renseignements sur les concours et les préparations, à qui dois-je m'adresser ?

**Pour obtenir des renseignements, adressez-vous à la Délégation Régionale au Recrutement et à la Formation (D.R.R.F.)  
ou au Centre Régional de Formation (C.R.F.) dont dépend votre département.**

<b>DEPARTEMENT</b>	<b>ADRESSE DES D.R.R.F. ou C.R.F.</b>	<b>TELEPHONE</b>
16-17-19-23-24-33-40-47-64-79-86-87 09-12-31-32-46-65-81-82	DRRF BORDEAUX : 99 rue Judaïque, 33000 BORDEAUX CRF TOULOUSE : 17 rue du Rempart St-Etienne, B.P.21219 31012 TOULOUSE CEDEX 6	05 57 81 14 60 05 61 12 82 51
77-78-91-95	DRRF ILE DE France : Plateau du Moulon, B.P. 41 91192 GIF-SUR-YVETTE CEDEX	Serveur vocal : 01 69 33 76 36 01 69 33 76 24
02-59-60-62-80	DRRF LILLE : Cité administrative, B.P. 1062 59011 LILLE CEDEX	03 20 62 48 43
01-03-07-15-26-38-42-43-63-69-73-74	DRRF LYON : Immeuble Cristal Parc, 113 boulevard de Stalingrad, 69100 VILLEURBANNE	04 72 69 98 31
04-05-06-11-13-2A-2B-30-34-48-66-83-84	DRRF MARSEILLE : 299 chemin de Sainte Marthe, 13313 MARSEILLE CEDEX 14	04 95 05 93 85
08-10-51-52-54-55-57-67-68-88 21-25-39-58-70-71-89-90	DRRF METZ : 32 rue Lothaire, BP 90706, 57011 METZ CEDEX 01 CRF DIJON : 3 et 5 quai Galliot, 21000 DIJON	03 87 69 19 80 03 80 44 54 88
75-92-93-94	DRRF PARIS : 71 rue Albert, 75013 PARIS	01 53 60 56 00 0 800 047 048
14-22-27-29-35-44-50-53-56-61-76-85 18-28-36-37-41-45-49-72	DRRF RENNES : Parc de Lormandière, Bat B, 3, rue Maryse Bastié, 35170 BRUZ CRF TOURS : 85 rue Henri Bergson, BP 149 37541 SAINT-CYR-SUR-LOIRE CEDEX	Serveur vocal : 02 99 57 98 20 02 99 57 98 00 02 47 42 86 79

**NUMERO VERT INFO CARRIERES : 0 800 22 0 800**

Vous pouvez aussi vous adresser à la DIRECTION DE L'ADMINISTRATION DE LA POLICE NATIONALE,  
Bureau du recrutement, 73 rue Paul Diomède, B.P. 144, 63020 CLERMONT-FERRAND CEDEX 02

 04 73 19 52 00

**Pour obtenir un dossier d'inscription adressez-vous au bureau du recrutement  
du Secrétariat Général pour l'Administration de la Police (S.G.A.P.), ou de la Délégation Régionale du S.G.A.P.  
dont dépend votre département.**

<b>DEPARTEMENT</b>	<b>ADRESSE DES S.G.A.P. OU DES DELEGATIONS REGIONALES DES S.G.A.P.</b>	<b>TELEPHONE</b>
16-17-19-23-24-33-40-47-64-79-86-87 09-12-31-32-46-65-81-82	SGAP BORDEAUX : 87 rue Abbé de l'Epée, B.P. 914, 33062 BORDEAUX CEDEX Délégation régionale du SGAP : ZI en Jacca, 4 chemin de bordeplanque, BP 30321, 31776 COLOMIERS CEDEX	05 56 99 71 71 05 34 55 49 22
02-59-60-62-80	SGAP LILLE : Cité administrative, rue de Tournai (15ème étage), 59012 LILLE CEDEX	03 20 30 59 59
01-03-07-15-26-38-42-43-63-69-73-74	SGAP LYON : Préfecture du RHONE, SGAP-DA ; 69419 LYON CEDEX 03 Accueil du public : 215 rue André Philip, 69003 LYON	04 72 84 54 54 04 72 84 54 55
04-05-06-11-13-20-30-34-48-66-83-84	SGAP MARSEILLE : 999 chemin de Sainte Marthe, 13313 MARSEILLE CEDEX 14	04 95 05 93 78
08-10-51-52-54-55-57-67-68-88 21-25-39-58-70-71-89-90	SGAP METZ : Espace Riberpray, rue Belle Isle, B.P. 51064, 57036 METZ CEDEX 01 Délégation régionale du SGAP : Cité Eiffel, 6/8 rue de Chenove, B.P. 31 818, 21041 DIJON CEDEX	03 87 16 11 27 03 80 44 59 00
14-18-22-27-28-29-35-36-37-41 44-45-49 50-53-56-61-72-76-85	SGAP TOURS : Délégation régionale de Rennes :30 rue du Mûrier, B.P. 249, 37542 SAINT-CYR-SUR-LOIRE.	02 47 42 85 35
75-92-93-94	SGAP PARIS : Préfecture de Police, 1 rue de Lutèce, 75195 PARIS CEDEX	01 53 73 30 42
77-78-91-95	SGAP VERSAILLES : 24 rue St Louis, B.P. 183, 78001 VERSAILLES CEDEX	01 39 66 20 00

**POUR LES DOM , LES TOM ET LES COLLECTIVITES TERRITORIALES , VOUS POUVEZ CONTACTER**

<b>La délégation inter-régionale au recrutement et à la formation d'Antilles-Guyane</b> , Morne Vergain 97139 ABYMES	05.90.47.11.44
<b>La délégation territoriale au recrutement et à la formation de Nouvelle Calédonie</b> BP 3862, RT1 NORMANDIE 98846 NOUMEA CEDEX	00.687.41.39.10
<b>La délégation régionale à la formation des personnels de police et de préfecture</b> 50 quai ouest, 97400 SAINT DENIS	02.62.90.26.42

**Le service administratif et technique de police de :**

GUADELOUPE	Bureau du recrutement Hôtel de police, route du stade Eboué 97100 BASSE TERRE	05.90.99.11.02
GUYANE	Avenue Gustave Charlély BP 5005, 97305 CAYENNE CEDEX	05.94.25.54.95
MARTINIQUE	Immeuble Galliéni, 80, rue de la République, BP 652, 97263 FORT DE France cedex	05.96.60.88.41. ou 42
NOUVELLE CALEDONIE	BP 5 C, 40 avenue de la République, 98845 NOUMEA cedex	00.687.27.24.99
POLYNESIE FRANCAISE	FAAA PK 5 coté montagne BP 115 - 98713 PAPEETE	00.689.54.58.00
REUNION	Bureau du recrutement, 133 rue Jean Chatel, BP 900, 97400 SAINT DENIS CEDEX	02.62.92.99.99
ST PIERRE / MIQUELON	PAF, 31 rue Abbé Pierre Gervain 97500 SAINT PIERRE et MIQUELON	05.08.41.15.55
MAYOTTE	Bureau du recrutement, immeuble baobab, apt 3J,97600 CAVANI	02.69.61.47.06
WALLIS et FUTUNA	Les résidents peuvent s'adresser à la DTRF et au SATP de nouvelle Calédonie	

Pour tous renseignements sur les préparations, vous pouvez vous adresser :

INSTITUT NATIONAL DE LA FORMATION  
DE LA POLICE NATIONALE  
CENTRE DE PREPARATION AUX CONCOURS ET EXAMENS ET DE  
L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES  
73 rue Paul Diomède - B.P. 144  
63020 CLERMONT FERRAND cedex 02

Secrétariat ☎ 04.73.19.52.42 ou 52.44

Vous pouvez également consulter le site Intranet de la DFPN.

Les bureaux de recrutement ou le numéro vert 0800 22 0800 vous renseigneront sur les conditions d'accès aux concours.

☞ **Nous vous rappelons qu'un bulletin d 'inscription à la préparation aux concours de gardien de la paix (premier et second concours) est joint à ce document.**

# CHAPITRE - IV



Et si je ne réussis pas à un concours de la police nationale, ou si je ne souhaite pas devenir fonctionnaire de police, quelles sont mes possibilités en matière de réinsertion professionnelle à l'issue de mon contrat ?

***Et si je ne réussis pas à un concours de la police nationale, ou si je ne souhaite pas devenir fonctionnaire de police, quelles sont mes possibilités en matière de réinsertion professionnelle à l'issue de mon contrat ?***

Un certain nombre d'adjoints de sécurité vont quitter la police nationale à l'issue de leur contrat. Le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales a mis en place, à cette occasion, un dispositif permettant de réinsérer professionnellement ces adjoints de sécurité. Ce qui vous offre de nombreuses possibilités.

**1 - Vous souhaitez passer un concours afin d'accéder à un emploi dans la fonction publique en dehors de la police nationale...**

De nombreux concours de recrutement sont ouverts aux adjoints de sécurité, que ce soit dans l'administration ou dans les secteurs concernés par les questions de sécurité : police municipale, administration pénitentiaire, douanes, défense, etc...

Les liens du site intranet du ministère vous en apportent des éléments. Le concours interne des douanes est accessible aux ADS d'un an d'ancienneté, l'obtention de la mention complémentaire équivaut à un diplôme de niveau V.

Vous pouvez utilement, entre autres, consulter le site intranet DFPN-rubrique insertion ADS.

(onglet carrières/égalité des chances)

**2 - Vous souhaitez travailler dans le secteur de la sécurité privée ...**

Un accord national a été signé entre le ministère de l'intérieur et un syndicat national des entreprises de sécurité organisant le recrutement d'anciens adjoints de sécurité.

L'embauche est facilitée par l'obtention de la **mention complémentaire au CAP agent de prévention et de sécurité**, mention intitulée : "**sûreté des espaces ouverts au public**". Elle peut être obtenue par la voie de la **validation des acquis de l'expérience** auprès du Dispositif Académique de Validation des Acquis (DAVA), structure académique de l'éducation nationale.

Cette possibilité vous sera offerte par les services de la DRRF de votre ressort lors de la dernière année de votre contrat afin que vous quittiez la police nationale muni de ce diplôme.

Pour l'obtenir, il faut remplir un dossier (*vous n'aurez donc pas d'examen à passer*), des séances d'aide vous seront proposées afin de vous accompagner dans cette tâche.

D'ores et déjà, plusieurs dizaines d'ADS ont obtenu cette mention complémentaire. Il est à noter que ce diplôme classé de niveau V par l'éducation nationale vous donnera la possibilité de postuler à d'autres concours comme par exemple, celui de la police municipale.

Il faut souligner également qu'en fonction des missions qui vous ont été confiées en votre qualité d'ADS, **d'autres diplômes professionnels** peuvent être obtenus de la même façon (exemples : bac pro secrétariat, BTS, etc..).

Il vous est également possible de vous préparer à la spécialisation "**agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP1)**". Cette certification délivrée par la sécurité civile, offre de bonnes perspectives dans le secteur de la sécurité privée au travers de conventions qui ont été signées avec le ministère de l'intérieur, comme le groupe de distribution AUCHAN. Elle est obtenue après un stage de formation de deux semaines dans un organisme agréé qui pourra vous être proposé au cours de la dernière année de votre contrat. Pour cela, vous devez vous renseigner auprès de votre tuteur ou votre hiérarchie qui prendra attache avec la DRRF (cellule d'insertion professionnelle).

La spécialisation **agent de sûreté aéroportuaire** est maintenant disponible.

Enfin, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, en tant qu'APJ 21, les ADS disposent de l'aptitude professionnelle pour travailler dans le secteur de la sécurité privée.

Vous pouvez justifier de cette aptitude grâce à une attestation spécifique créée à cet effet (disponible sur le site de la DAPN – onglet ressources humaines – rubrique les ADS et cadets de la République – les modèles d'attestation).

### **3 - Vous souhaitez travailler dans le domaine des transports en commun...**

Une convention nationale a été signée avec le groupe de transports en commun KEOLIS afin de permettre à ceux qui le souhaitent, et après avoir passé des tests organisés par cette entreprise, de devenir **agent commercial de conduite** ou **agent de vérification des titres de transport**. Ces possibilités vous seront également offertes lors de la dernière année de votre contrat et les formations nécessaires vous seront proposées (entre autres la formation en vue d'obtenir le permis D). Pour cela, vous devez vous renseigner auprès de votre tuteur ou votre hiérarchie qui prendra attache avec la DRRF.

### **4 -Vous avez un autre projet professionnel précis, dans un tout autre domaine, nécessitant une formation adaptée...**

Vous pouvez également recevoir une aide sous forme de crédit d'heures afin d'obtenir un stage de formation en entreprise, et ce, lors de votre dernière année de contrat. Les conseillers professionnels de l'agence nationale pour l'emploi (ANPE) seront à votre disposition afin de vous préciser les débouchés éventuels.

### **5 - Vous n'avez pas de projet précis...**

Vous relevez alors des services de l'ANPE qui interviendront, *au cours des six derniers mois* de votre contrat, dans le cadre d'un accord national passé avec la direction générale de la police nationale. Différentes prestations de positionnement, d'orientation, voire de formation vous seront proposées afin de vous aider à concrétiser un projet professionnel précis en rapport avec les débouchés offerts dans votre région.

*Vous l'avez bien noté, vous obtiendrez des renseignements précis concernant toutes ces possibilités auprès de votre tuteur ou de votre hiérarchie. Ceux-ci en liaison avec le correspondant départemental d'insertion et les services de la DRRF, vous aideront à concrétiser votre projet professionnel, sans attendre l'échéance du contrat. La cellule d'insertion professionnelle de la DRRF vous convoquera néanmoins pour une réunion d'information générale au plus tard lors de la 4<sup>ème</sup> année de contrat.*